

Informations de base

2018/0216(COD)

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Règlement

Aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune («plans stratégiques relevant de la PAC») et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) 2021–2027

Abrogation Règlement (EU) No 1307/2013 [2011/0280\(COD\)](#)

Abrogation Règlement (EU) No 1305/2013 [2011/0282\(COD\)](#)

Modification [2022/0164\(COD\)](#)

Modification [2024/0073\(COD\)](#)

Subject

3.10 Politique et économies agricoles

3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA

Procédure terminée